

**Concours des passerelles pour admission
en semestre 5/ TAFSEM
Epreuve d'Economie
Durée : 1h00**

QUESTION

En s'appuyant sur vos connaissances et l'extrait de presse figurant dans l'annexe 1, répondre à la question suivante : **Quel est l'impact du printemps arabe sur l'orientation de la politique budgétaire au Maroc?** Discuter et analyser en deux pages maximum.

Annexe 1 Extrait de presse

Le vrai coût du printemps arabe sur le budget

Source: L'Economiste, Édition n° 3714 du 2012/02/07

La progression des dépenses publiques a de quoi faire froid dans le dos. Au terme de 2011, elles ont augmenté de 14,5%, soit 3 fois plus que le PIB la même année (entre 4,5%) et plus de 3, 5 fois la croissance attendue pour 2012 (4,2%). Comparée à l'inflation, la différence est tout simplement colossale: dix fois le taux d'inflation réalisé en 2011 et à peine moins pour les prévisions 2012. A ce rythme là, il serait difficile de prétendre souscrire à la règle d'or (engagement constitutionnel pour maintenir le déficit à 0,5% du PIB) dont les débats agitent actuellement les politiques en Europe. On comprend aussi pourquoi le ministre de l'Economie et des Finances, Nizar Baraka fait du teasing sur le dépassement des prévisions sur le déficit budgétaire (voir L'Economiste du jeudi 2 février 2012). A Rabat, les rumeurs insistantes invoquent 6%.

Le moins que l'on puisse dire, est que la facture du printemps arabe a été salée pour le Budget de l'Etat. Mais elle n'explique pas à elle seule, la propension dépensière de l'Etat. La revalorisation des salaires des fonctionnaires de 600 dirhams nets à compter du 1er mai, en plus de l'intégration des diplômés chômeurs (4.300 personnes, officiellement) ont eu pour effet d'augmenter la pression sur les charges salariales de l'Etat. Résultat, une dépense récurrente additionnelle de 4,6 milliards de dirhams par an. En 2011, la masse salariale de l'administration s'est élevée à 88,6 milliards de dirhams, soit 7,4 milliards par mois ! Les traitements et salaires des agents de l'Etat absorbent 53% des dépenses et ont augmenté de 10,3% en 2011. Telles qu'elles ressortent de la situation publiée par la TGR, les dépenses de l'Etat, sont complètement déconnectées du comportement du PIB. Et cela ne risque pas de changer pour 2012, puisque les charges de fonctionnement prévues à 171,2 milliards de DH devraient s'inscrire en hausse. Par ailleurs, et le tableau de bord le montre très bien, le milliards de DH.

discours sur les économies sur le train de vie de l'Etat reste pour l'instant, sans résultat significatif. Malgré une décrue de 10% des dépenses de matériel, les charges de fonctionnement enregistrent une spectaculaire hausse de 24%, à 167,4 milliards de DH, plus de 5 fois la progression du PIB. Le service de la dette progresse de 3%, mais les marges de manœuvre sont encore confortables sur ce plan avec un ratio d'endettement de près de 50% du PIB. Les charges liées à la dette ont atteint 17,5 milliards en 2011. Cette progression tient à la hausse des charges liées au service de la dette extérieure de 31%, résultant du décaissement de 503,8 millions de DH au titre de la première échéance de l'emprunt de 1 milliard d'euros, contracté par le Trésor en 2010 (cf. L'Economiste d'octobre 2010). Les émissions émises au titre de la compensation représentent aux côtés des dépenses de fonctionnement le boulet du budget 2011. Elles réalisent une hausse exponentielle (plus de 170%) pour atteindre 40,6 milliards de DH. Nous sommes loin des 15 milliards de DH réalisés pour la compensation des produits de base en 2010. Bien qu'il soit meilleur que les prévisions qui tablaient sur pas moins de 45 milliards de DH pour la compensation en 2011, ce montant demeure colossal. Toutefois, il convient de rappeler qu'en 2011, les cours des produits de base et ceux du pétrole ont atteint des sommets, compte tenu d'une forte demande. Côté investissements, les dépenses sont, par contre, stabilisées. Elles se sont établies à 47,7 milliards de dirhams. Elles intègrent des virements de 2 milliards de DH au profit de la compensation et de 1,5 milliard de DH au profit du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, en application des dispositions de la loi de Finances 2010. Ces dépenses tiennent également compte du virement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 8,2